

12.09.2007 - 11:10 Uhr

## L'ASTAG est déçue de la décision du Conseil fédéral concernant la RPLP - Les recours pour 2008 sont en préparation

Berne (ots) -

L'Association suisse des transports routiers ASTAG est déçue de la décision prise par le Conseil fédéral d'augmenter comme prévu la RPLP au 1er janvier 2008. En particulier le déclassement prévu pour 2009 déjà des véhicules EURO devrait entraîner augmentation des prix de transport durant ces deux prochaines années et par conséquent grever l'économie suisse. L'association prépare donc pour ses membres des plaintes permettant de recourir contre l'ampleur de cette augmentation 2008 que l'ASTAG considère comme injustifiée.

Le Conseil fédéral ayant, pour des motifs purement financiers, décidé de maintenir l'augmentation de la RPLP sans y apporter de grosses coupes, en augmentant même les tarifs de 2 pour cent, l'Association suisse des transports routiers ASTAG s'attend pour l'année prochaine à une augmentation importante des prix de transport. Cette augmentation sera d'autant plus importante que la décision du Conseil fédéral s'accompagne aussi d'un déclassement des véhicules utilitaires âgés entre un et six ans de la catégorie d'émissions EURO 3. Ces véhicules, qui sont les plus répandus dans le trafic intérieur, devront s'acquitter dès 2009 d'une RPLP majorée de 24 pour cent.

Augmentation juridiquement contestée - Les recours sont en préparation

Cette façon de procéder est d'autant plus incompréhensible que la légitimité de cette nouvelle augmentation n'est pas inconditionnellement assurée, du fait que, selon les études de la Confédération, le trafic lourd couvre complètement ses coûts. C'est pourquoi, l'ASTAG va, dans les mois à venir, préparer pour ses membres des plaintes leur permettant de faire recours dès le début de 2008 contre les décomptes RPLP.

## Contact:

Association suisse des transports routiers ASTAG Michael Gehrken Weissenbühlweg 3 3007 Berne

Tél.: +41 31 370 85 24

 $\label{lem:decomposition} \mbox{Diese Meldung kann unter $\underline{$https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100544581}$ abgerufen werden. The substitution of the subst$